



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 janvier 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2015-01-5199: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant les items suivants :

- ❖ Demande du quantum à la MRC
  - ❖ Adoption du règlement 2014-319
- et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**GREFFE**

Adoption de l'ordre du jour

Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2014

Modification au règlement no 2013-288 -

Renouvellement contrat Services Matrec Inc.

**HYGIÈNE DU MILIEU****VOIRIE****SÉCURITÉ**

Autorisation signature entente préventionniste avec d'autres municipalités

Autorisation signature contrat Émile Paris

Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie

**URBANISME**

Demande d'autorisation à la CPTAQ

Demande d'autorisation à la CPTAQ

**TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES**

Approbation du bordereau des comptes

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Autorisation signature entente CEGEP Beauce-Appalaches

Correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE****R-2015-01-5200: Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2014**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

QUE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> et les séances extraordinaires du 15 décembre 2014 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2015-01-5201: Modification au règlement no 2013-288 -**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 3 du règlement 2013-288 - « règlement décrétant une dépense d'un million sept cent trente-cinq mille six cent cinquante dollars (1 735 650 \$) et un emprunt du même montant pour le prolongement des services du secteur appelé le plateau St-François » soit modifié en ajoutant les mots suivants « et que des travaux au montant de 116 343,23 \$ seront financés sur une période de 5 ans.

**R-2015-01-5202: Renouvellement contrat Services Matrec Inc.**

Considérant que le contrat liant « Services Matrec Inc.» avec la Ville de Beauceville se terminait le 31 décembre 2013;

Considérant qu'il est spécifié que le contrat pouvait être renouvelé pour 2 périodes de 1 an;

Considérant que la Ville de Beauceville s'est prévalu du renouvellement pour 1 an en date du 2 juillet 2013;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle pour la dernière période de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères tel que spécifié dans le contrat intervenu entre les deux parties le 20 décembre 2010 selon les ajustements prévus à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chacune des années.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE******SÉCURITÉ*****R-2015-01-5203: Autorisation signature entente préventionniste avec d'autres municipalités**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les ententes à intervenir avec les municipalités de la MRC Robert-Cliche concernant les services du technicien en prévention des incendies

**R-2015-01-5204: Autorisation signature contrat M. Émile Paris**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de travail avec M. Émile Paris comme technicien en prévention des incendies.

**R-2015-01-5205:   Embauche de personnel – service de sécurité incendie**

Considérant que les candidats M. David Asselin et Mme Jessie Gagné rencontrent les critères de base et ont réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, M. David Asselin et Mme Jessie Gagné comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

**R-2015-01-5206:   Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu:

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2015. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150,00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## ***URBANISME***

### **R-2015-01-5207: Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Attendu que le propriétaire du lot 4 247 329 demande à la CPTAQ l'autorisation d'opérer un parc récréatif sur ce même lot de mai à octobre de chaque année,

Attendu que le propriétaire possède déjà une autorisation pour opérer un parc thématique de Noël (décision CPTAQ no 404522) sur ce même lot, de novembre à avril;

Attendu qu'à la connaissance de l'administration municipale, aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de l'utilisation faite pour des activités récréatives sur la propriété en question;

Attendu que le règlement de zonage et le schéma de développement de la MRC autorisent les activités récréatives dans ce secteur;

Attendu que selon l'évaluation faite par la Ville en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Beauceville considère :

Que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera pas modifié de façon significative;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

Que la possibilité d'utiliser le lot à des fins agricoles restera pratiquement inchangée, puisque l'usage actuel est forestier et que tous les équipements, installés suite à l'autorisation, seront retirés une fois l'usage de parc terminé;

Que le demandeur s'engage à tolérer les odeurs d'épandage, le cas échéant, tel que l'indique sa lettre du 9 janvier 2015, adressée au syndicat de l'UPA de Robert-Cliche;

Que bien que l'homogénéité de la communauté agricole soit légèrement modifiée à cet endroit, par l'apparition du parc thématique, nous considérons qu'elle ne devrait pas en souffrir en considérant le type d'activité agricole actuellement pratiquée dans ce secteur, forestier et agricole;

Que les effets ressentis pour la préservation de l'agriculture, des ressources en eau et du sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région seront nuls.

Qu'il n'y aura aucun impact sur la constitution de propriété foncière pour pratiquer l'agriculture.

Que les effets sur le développement économique seront positifs pour la municipalité et la région en terme de développement touristique en période estivale;

Attendu que l'implantation de ce type d'activité, classé comme étant un loisir extérieur de grande envergure, est conforme au règlement de zonage actuel (2004-139);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 247 329 à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, en fonction des raisons précédemment énumérées, dans le but d'autoriser l'utilisation de sa propriété à des fins autres que l'agriculture pour la période de mai à octobre, tel que spécifié à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation daté du 9 janvier 2015.

**R-2015-01-5208: Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 3 488 216 et 3 489 837 en date du 17 décembre 2014 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de construire un abri forestier aux fins d'abri et camp de chasse ;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert-Cliche ;

Considérant que les lots visés par la demande ainsi que les lots avoisinant sont boisés ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture ;

Considérant que le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions ne s'applique pas à la présente demande ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire des lots 3 488 216 et 3 489 837 en date du 17 décembre 2014 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de construire un abri forestier aux fins d'abri et camp de chasse ;

**TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES****R-2015-01-5209: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****R-2015-01-5210: Autorisation signature entente CEGEP Beauce-Appalaches**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente avec le CÉGEP Beauce-Appalaches au département de génie civil pour un stage d'été.

**Correspondance**

- Aucune correspondance

**Affaires nouvelles****R-2015-01-5211: Demande de quantum à la MRC**

Considérant que la Ville de Beauceville s'est retirée de l'application de la compétence par la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie à compter du 1er janvier 2015 tel que mentionné dans notre résolution no 2014-09-5132 .

Considérant qu'à l'article 3 « retrait des municipalités assujetties » du règlement 148-12 de la MRC « établissant les modalités et les conditions administratives et financières à l'exercice de la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie » mentionne qu'une municipalité a droit au quantum des dépenses engagées à compter de la date de son retrait;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche le quantum des dépenses engagées suite au retrait de la Ville de l'application de la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie pour l'année en cours.

**R-2015-01-5212: Adoption du règlement 2014-319**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2014-319 modifiant le règlement 2014-312 « décrétant une dépense de 263 930 \$ et un emprunt de 263 930 \$ pour travaux de stabilisation du talus entre la 92<sup>e</sup> et la 94<sup>e</sup> Rue » soit adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-01-5213: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 26 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 janvier 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

***GREFFE*****R-2015-01-5213: Abrogation de la résolution 2015-01-5211 « demande de quantum à la MRC »**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la résolution no 2015-01-5211 « demande de quantum à la MRC » soit abrogée à toutes fins que de droit.

**Le Conseiller Claude Mathieu siège maintenant****R-2015-01-5214: Précision à transmettre à la M.R.C. pour s'assurer de l'absence de réclamation quant à toutes dépenses engagées en regard de l'application du Règlement 148-12 en matière de prévention incendie**

Considérant que la Ville de Beauceville s'est retirée de l'application de la compétence par la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie à compter du 1er janvier 2015 tel que mentionné dans notre résolution no 2014-09-5132 .

Considérant qu'à l'article 3 du Règlement 148-12 de la M.R.C., il est prévu qu'une municipalité n'a plus à contribuer au paiement des dépenses engagées à partir de la date de transmission à la M.R.C. de la résolution par laquelle elle exerce son droit de retrait; »

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville transmette une correspondance à la M.R.C. Robert-Cliche afin de confirmer qu'aucune demande de paiement pour l'année 2015 ne sera effectuée en vertu du Règlement 148-12 suite au retrait exercé conformément par la Ville et afin de confirmer qu'aucun quantum par rapport au paiement des dépenses engagées ne soit assumés par la Ville, compte tenu que le retrait de celle-ci est en vigueur à compter du 1er janvier 2015.

**R-2015-01-5215: Autorisation signature entente avec MTQ travaux réfection ponceaux rte 173**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de collaboration avec le Ministère des Transports concernant la réfection de ponceaux et d'une section de la route 173 et portant le numéro d'entente 201171.







SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015 (suite)

**TRAVAUX PUBLICS****R-2015-01-5216: Mandats à la firme WSP pour la confection de plans et devis de différents projets**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis de différents projets;

Considérant les offres reçues:

Pour la **réfection de la 97<sup>e</sup> Rue** (entre la 9<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Avenue  
WSP Canada Inc. **7 400 \$** taxes non incluses  
Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. **8 900 \$** taxes non incluses

Pour la **réfection de la 102<sup>e</sup> Rue** (entre la 20<sup>e</sup> Avenue et la 30<sup>e</sup> Avenue  
WSP Canada Inc. **12 900 \$** taxes non incluses  
Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. **14 495 \$** taxes non incluses

Pour la **réfection de la 35<sup>e</sup> Rue**  
WSP Canada Inc. **9 900 \$** taxes non incluses  
Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. **13 250 \$** taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter les offres les plus basses;

Considérant que les offres de « WSP Canada Inc. » sont plus avantageuses;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte les soumissions les plus basses, soient celles de « WSP Canada Inc. » tels que détaillées ci-haut taxes non incluses;

**R-2015-01-5217: Mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la confection de plans et devis pour la réfection du ruisseau Bertrand**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis pour la **réfection du ruisseau Bertrand**;

Considérant les offres reçues:

Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. **12 350 \$** taxes non incluses  
WSP Canada Inc. **21 700 \$** taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » au montant de 12 350 \$ taxes non incluses;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015 (suite)

## **LOISIRS**

### **R-2015-01-5218: Mandat à M. Janvier Grondin concernant la piste cyclable**

Attendu que la MRC Robert-Cliche a été mandaté par les différentes municipalités de son territoire pour la réalisation de la piste cyclable régionale;

Attendu qu'il est nécessaire qu'un mandat soit accordé afin de s'assurer de l'avancement efficace du projet;

Attendu que le coordonnateur du projet (ou agent de projet) sera responsable de l'organisation et du contrôle des différentes étapes de réalisation du projet et assumera la supervision générale des toutes activités afférentes au projet de piste cyclable régionale;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et il est unanimement résolu :

De mandater M. Janvier Grondin à titre de coordonnateur du projet (agent de projet) de la piste cyclable régionale de la MRC Robert-Cliche ;

L'étendue de son mandat inclut sans s'y limiter, la coordination de tous les comités et intervenants en lien avec le projet ; le suivi nécessaire pour la signature du bail de la voie ferrée avec le Ministère des transports, l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales des différents ministères dont le Ministère de l'environnement, le financement dont la levée de fonds initiée par Corporation de la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche et l'identification des divers programmes de subvention gouvernementaux incluant la préparation et le suivi de ces demandes.

M. Grondin effectuera ses fonctions gratuitement, seuls ses frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives payable conjointement avec Ville St-Joseph.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée

### **Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **R-2015-01-5219: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

